

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-GÉDÉON-DE-BEAUCE**

Procès-verbal d'une séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Gédéon-de-Beauce, tenue au 127-A, 1^{re} Avenue Sud, St-Gédéon-de-Beauce à 19h00 le 6 avril 2020.

Sont présents : M. Christian Bégin, conseiller siège 1 M. Claude Deblois, conseiller siège 2
M. Claude Lachance, conseiller siège 4
M. Alain Nadeau, conseiller siège 5 M. Rémi Tanguay, conseiller siège 6
Est absent : M. Germain Fortin, conseiller siège 3

Monsieur le maire Alain Quirion constate que le quorum est atteint et déclare la séance ouverte.

Madame Erika Ouellet, directrice générale/secrétaire-trésorière, agit comme secrétaire d'assemblée.

1 Ouverture de la séance

Monsieur Alain Quirion, maire, souhaite la bienvenue aux membres du conseil.
(19h02)

2020-04-77 **2 Adoption du déroulement de la séance-COVID-19**

Considérant que le conseil de la municipalité de Saint-Gédéon-de-Beauce siège en séance de conseil régulière ce 6 avril 2020 par voie de visioconférence. Sont présents à cette téléconférence et visioconférence: M. Christian Bégin, M. Claude Deblois, M. Claude Lachance, M. Alain Nadeau, M. Rémi Tanguay, M. Alain Quirion en visioconférence. Chacune de ces personnes s'est identifiée individuelle ment. Assistent également à la séance, par visioconférence, directrice générale et secrétaire-trésorière et le coordonnateur des travaux public sont également présent.

Considérant le décret numéro 177-2020 du 13 mars 2020 qui a déclaré l'état d'urgence sanitaire sur tout le territoire québécois pour une période initiale de dix jours;

Considérant le décret numéro 222-2020 du 20 mars 2020 qui prolonge cet état d'urgence pour une période additionnelle de dix jours, soit jusqu'au 29 mars 2020;

Considérant le décret numéro 388-2020 du 29 mars 2020 qui prolonge cet état d'urgence pour une période additionnelle de dix jours, soit jusqu'au 7 avril 2020;

Considérant l'arrêté 2020-004 de la ministre de la Santé et des Services sociaux qui permet au conseil de siéger à huis clos et qui autorise les membres à prendre part, délibérer et voter à une séance par tout moyen de communication;

Considérant qu'il est dans l'intérêt public et pour protéger la santé de la population, des membres du conseil et des officiers municipaux que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux soient autorisés à y être présents et à prendre part, délibérer et voter à la séance par visioconférence « Zoom ».

En conséquence, il est proposé par monsieur le conseiller Rémi Tanguay, appuyé par monsieur le conseiller Christian Bégin il est résolu:

Que le conseil accepte que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux puissent y participer par visioconférence « Zoom ».

Adopté à l'unanimité

2020-04-78 **3 Adoption de l'ordre du jour**

Sur la proposition de monsieur le conseiller Alain Nadeau, appuyée par monsieur le conseiller Claude Deblois, il est résolu d'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

Adopté à l'unanimité

2020-04-79 **4 Approbation du procès-verbal**

Considérant que les membres du conseil municipal ont pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 2 mars 2020 et de la séance d'ajournement du 30 mars 2020;

En conséquence, sur la proposition de monsieur le conseiller Claude Lachance, appuyée par monsieur le conseiller Alain Nadeau;

Il est résolu d'approuver les procès-verbaux du mois de mars 2020 susmentionné, rédigé par la Directrice générale/Secrétaire-Trésorière.

Adopté à l'unanimité

5 1ere période de question

6 Correspondance

La secrétaire-trésorière dépose la liste de la correspondance reçue depuis la séance du conseil du mois précédent.

7 Législation

2020-04-80 **7.1 Adoption règlement 195-20 modification règlement 194-19**

Attendu qu'une copie du projet de règlement 195-20 est mise à disposition au bénéfice des citoyens, par courriel plus tôt dans la journée;

Attendu qu'un avis de motion et une présentation du présent règlement ont été préalablement donnés à une séance d'ajournement tenue le 30e jour de mars 2020 ;

En conséquence, sur la proposition de monsieur le conseiller Christian Bégin, appuyée par monsieur le conseiller Rémi Tanguay, le règlement portant le numéro 195-20, du conseil municipal de la Municipalité de Saint-Gédéon-de-Beauce soit, et est adopté, et qu'il soit décrété par ce règlement comme suit :

Que le texte du Règlement no 195-20 soit annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante comme si au long reproduit.

RÈGLEMENT 195-20 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 194-19 ABROGEANT L'ARTICLE 5.3 TRAITANT DU TAUX D'INTÉRÊT ET DE PÉNALITÉ

Attendu qu'en vertu de l'article 250 de la Loi sur la fiscalité municipale, une municipalité peut décréter qu'elle abolit l'intérêt et la pénalité qu'elle avait fixée sur les arrérages de taxes et pour le reste de l'année à courir ;

Attendu que le COVID-19 rend les citoyens vulnérables financièrement;

Attendu que le Conseil municipal de Saint-Gédéon-de-Beauce désire abroger l'article 5.3 traitant du taux d'intérêt et de pénalité;

Article 5.3 taux d'intérêt et pénalité

Abrogé

Le présent règlement entrera en vigueur conformément par la loi.

Adopté à l'unanimité

7.2 Protocole d'entente SSI MRC Beauce-Sartigan pour St-Ludger et St-Robert

Point reporté

2020-04-81 7.3 **Dépôt de la programmation TECQ révisée**

Attendu que la Municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du Programme de la taxe sur l'essence de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2019 à 2023;

Attendu que la Municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'applique à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipale et de l'Habitation;

Sur la proposition de monsieur le conseiller Christian Bégin, appuyée par monsieur le conseiller Rémi Tanguay, il est résolu :

Que la Municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;

Que la Municipalité s'engage à être la seule responsable et à dégager le gouvernement du Canada et le gouvernement du Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2019-2023.

Que la municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'habitation de la programmation de travaux version no 1 ci-jointe et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une autre lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;

Que la municipalité s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations qui lui est imposé pour l'ensemble des cinq années du programme;

Que la municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution;

Que la municipalité atteste par la présente résolution que la programmation de travaux version no 1 ci-jointe comporte des coûts réalisés véridiques et reflète les prévisions de coût des travaux admissibles.

Adopté à l'unanimité

7.4 Entente comité OTJ

Point reporté

2020-04-82 7.5 **Entente comité Aréna Marcel Dutil inc.**

Attendu qu'il y a un souhait du conseil de regrouper de gestions administratives de l'Aréna Marcel Dutil avec celle de la Municipalité;

Attendu que le but d'offrir de reprendre cette gestion est d'alléger le comité en place fin qu'il retrouve son plaisir organisationnel;

Attendu que la Municipalité détient déjà les effectifs nécessaires pour la gestion administrative;

En conséquence, il est proposé par monsieur le conseiller Claude Lachance; appuyée par monsieur le conseiller Claude Deblois, il est résolu;

De mandater monsieur Alain Quirion, monsieur Christian Bégin accompagné de madame Erika Ouellet pour élaborer un plan de transfert pour les points suivants;

- La comptabilité, gestion de petite caisse;
- Le système d'approbation des dépenses;
- Les comptes-rendus mensuels;
- La gestion des locations;
- La mise en place d'un calendrier commun;
- Le transfert des employés au sein de la Municipalité;
- Établir le système de communication (l'organigramme).

Adopté à l'unanimité

8 **Trésorerie**

2020-04-83 8.1 **Approbation des comptes**

Attendu que le conseil prend acte de la liste des comptes payés en vertu des dépenses incompressibles, de la délégation d'autoriser des dépenses de la directrice générale/secrétaire-trésorière et aux autorisations de paiement de comptes en regard des décisions prises en séances antérieures;

Attendu que le conseil prend en compte la liste des comptes à payer conformément aux engagements de crédits pris par le conseil en vertu de la résolution portant le numéro 2020-04-83;

Sur la proposition de monsieur le conseiller Alain Nadeau, appuyée par monsieur le conseiller Christian Bégin, il est résolu d'approuver la liste des comptes à payer d'une somme de 212 278.38 \$ et d'autoriser leur paiement.

Adopté à l'unanimité

8.2 **Dépôt : rapport budgétaire comparatif du mois de mars 2020**

Dépôt des états financiers de l'exercice se terminant au 31 mars 2020.

2020-04-84 8.3 **Cotisation annuelle - entente Aréna**

Sur la proposition de monsieur le conseiller Rémi Tanguay, appuyée par monsieur le conseiller Christian Bégin, il est résolu d'entériner le versement annuel incluant indexation au montant de 16 788.67 \$.

Adopté à l'unanimité

9 Fourniture et équipement

2020-04-85 9.1 **Recherche de prix de chlorure de calcium liquide et épandage**

Sur la proposition de monsieur le conseiller Claude Deblois, appuyée par monsieur le conseiller Claude Lachance, il est résolu ;

De procéder à la recherche de prix auprès des fournisseurs pour l'épandage de chlorure de calcium liquide, le tout selon le devis préparé à cet effet portant le numéro 2020-05;

Que la municipalité ne s'engage à accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions reçues.

Adopté à l'unanimité

9.2 **Dépôt de projet RIBC – Îlot de récupération - compostage**

Point reporté

2020-04-86 9.3 **Réparation 2^e pompe**

Attendu que la 2^e pompe FLYGT 3127. 181 #0960944 à nécessité une réparation d'urgence;

Attendu qu'il y eut recherche de prix auprès de CWA;

En conséquence, il est proposé par monsieur le conseiller Alain Nadeau; appuyée par monsieur le conseiller Claude Deblois, il est résolu d'entériner la dépense de 5 339.96 \$ taxes incluses auprès de CWA pour ce qui suit;

- Ensemble de réparation Flygt
- Impulseur
- Câble et grommet
- Poignée en acier inoxydable
- Anneau d'usure fixe
- Usinage d'une portée de roulement
- Réparation face de la volute
- Réparation de la main
- Changement d'huile
- Main d'œuvre en atelier de jour en semaine.

Adopté à l'unanimité

2020-04-87 9.4 **Soumission système d'alarme relié Gym et Usine de filtration de l'eau potable**

Attendu qu'un système d'alarme d'incendie est absent à l'usine de filtration de l'eau;

Attendu qu'aucun système d'alarme n'est relié à la centrale à l'usine de filtration de l'eau et au gym;

Attendu qu'il y eût recherche de prix après de deux fournisseurs qui offre déjà le service dans différents bâtiments de la municipalité :

En conséquence, il est proposé par monsieur le conseiller Claude Lachance; appuyée par monsieur le conseiller Christian Bégin, il est résolu;

Que le conseil retienne la soumission d'Alarme Pierre Fortier au prix de 4 095 \$ pour l'installation d'un système d'alarme incendie à l'usine de filtration de l'eau potable et de relier, de même que le gym les systèmes d'alarme à une centrale,

Que le montant sera appliqué au surplus accumulé.

Adopté à l'unanimité

2020-04-88 9.5 **Offre de service banque d'heure STRATJ**

Attendu que la municipalité est active et suis l'évolution au niveau de la situation d'urgence entourant la COVID-19;

Attendu que la firme STRATJ est déjà mandatée pour accompagner la Municipalité dans la mise en place du plan de mesure d'urgence, des plans particuliers d'intervention et au niveau de la formation de l'OMSC;

Attendu que la firme offre une banque d'heure pour supporter les municipalités dans la situation d'urgence entourant la COVID-19;

En conséquence, il est proposé par monsieur le conseiller Claude Lachance, appuyée par monsieur le conseiller Christian Bégin, il est résolu;

Que le conseil retienne l'offre de service de la firme STRATJ pour le support suivant;

- Un accès à des ressources spécialisées dans le domaine de la gestion de crise ;
- Un numéro de téléphone d'urgence spécifique accessible en permanence (24h/7 jours) vous permettant d'accéder à l'un de nos spécialistes pour des conseils personnalisés;
- L'utilisation d'une de nos salles de crise virtuelles pour y organiser des rencontres d'équipes, avec ou sans accompagnement spécialisé de notre part ;
- Un accompagnement sur mesure, et sur votre sollicitation, en fonction de vos problématiques;
- Une banque de 10 heures d'accompagnement.

Adopté à l'unanimité

2020-04-89 9.6 **Offre de service Citam 3-1-1 – impartition des appels**

Attendu l'offre service d'impartition des appels municipaux déposée par CITAM 3-1-1;

Attendu que le service de prise des appels des citoyens, et ce, durant la période du décret d'état d'urgence sanitaire est offert gratuitement;

Attendu que s'il s'agit d'une urgence, les agents communiqueront directement avec notre ressource.

Voyez là une excellente façon d'apprendre à nous connaître et d'expérimenter notre service d'impartition des appels municipaux.

En conséquence, il est proposé par monsieur le conseiller Rémi Tanguay; appuyée par monsieur le conseiller Alain Nadeau, il est résolu;

D'autoriser l'impartition des appels auprès du Centre d'information et de traitement des appels municipaux 3-1-1 (CITAM 3-1-1) qui se détaille comme suit;

- Répondent aux demandes d'information des citoyens;
- Compilent des inscriptions et saisissent des données;
- Enregistrent les requêtes et les plaintes;

- Accompagnent les citoyens dans leurs recherches d'information;
- Formulent les demandes de services et assure le cheminement auprès des intervenants responsables;
- Assurent des suivis auprès des citoyens, lorsque la situation le requiert.

Adopté à l'unanimité

10 Personnel

2020-04-90 10.1 Période de vacances estivales

Sur la proposition de monsieur le conseiller Christian Bégin, appuyée par monsieur le conseiller Claude Deblois, il est résolu ;

Que le conseil ferme le bureau municipal pour la période des vacances du 19 juillet au 1er août 2020;

Qu'il y aura un surveillant de voirie en activité pour les appels d'urgence;

Adopté à l'unanimité

2020-04-91 10.2 Fourniture cellulaire – ressource en loisirs

Considérant la fin de la période de probation de la ressource en loisir et culture madame Emmanuelle Quirion;

Considérant qu'il est considéré comme un atout d'être en mesure de communiquer avec la ressource lors de ces déplacements;

Considérant que l'employé détient déjà une ligne de cellulaire ;

En conséquence, il est proposé par monsieur le conseiller Alain Nadeau; appuyée par monsieur le conseiller Claude Lachance, il est résolu;

D'autoriser la fourniture d'un cellulaire à madame Emmanuelle Quirion dont elle sera responsable tout au long du contrat incluant les renouvellements à suivre;

D'autoriser le transfert de sa ligne personnel en une ligne corporative;

De prendre entente avec l'employé qu'advenant un départ, elle devrait racheter la balance du contrat pour la reprise de la ligne.

Adopté à l'unanimité

2020-04-92 10.3 Fourniture cellulaire – directeur adjoint SSI

Considérant que monsieur Louis Paradis est le directeur adjoint du Service de Sécurité Incendie de Saint-Gédéon-de-Beauce;

Considérant qu'il doit être en mesure de confirmer ses déplacements d'urgence par une application nécessitant les données cellulaires actives;

Considérant que l'officier détient déjà une ligne de cellulaire;

En conséquence, il est proposé par monsieur le conseiller Christian Bégin; appuyée par monsieur le conseiller Claude Deblois, il est résolu;

D'autoriser une allocation annuelle à monsieur Louis Paradis de 144 \$ pour la fourniture des données cellulaires.

Adopté à l'unanimité

11 Loisirs et Culture

2020-04-93 11.1 Budget OTJ 2020

Sur la proposition de monsieur le conseiller Christian Bégin, appuyée par monsieur le conseiller Rémi Tanguay, il est résolu;

Que le conseil approuve le budget 2019 présenté par l'organisation du terrain de jeux de St-Gédéon pour des dépenses estimées de 30 557.40 \$ et des revenus estimés de 28 882 \$;

Que le conseil met à disposition la ressource en loisirs et culture afin de supporter la coordonnatrice dans la supervision quotidienne et d'apporter un encadrement à la gestion du personnel afin d'optimiser l'utilisation du budget alloué.

Adopté à l'unanimité

11.2 Couverture ring de dérapage

Point reporté

12 Rapports

12.1 Conseil des maires à la MRC

Monsieur Alain Quirion fait un court rapport de la réunion.

12.2 Délégué à la régie intermunicipale

La réunion n'ayant pas eu lieu, aucun rapport du représentant

13 Divers

2020-04-94 13.1 Budget inventaire voirie, aqueduc et égouts

Attendu qu'il y a une possibilité de délai supplémentaire au niveau des livraisons de pièces;

Attendu que chaque année la Municipalité compte des bris au niveau des infrastructures de voirie, du réseau d'aqueduc et d'égout;

Sur proposition de monsieur le conseiller Claude Deblois, appuyée par monsieur le conseiller Alain Nadeau, il est résolu;

Que le conseil autorise un budget de 12 000 avant taxes afin de procéder à l'achat de pièces pour inventaire qui est appliqué au surplus accumulé.

Adopté à l'unanimité

14 2^e Période de question

2020-04-95 15 Levée de l'assemblée

Sur la proposition de monsieur le conseiller Rémi Tanguay, appuyée par monsieur le conseiller Alain Nadeau, il est résolu de lever l'assemblée. (19h40)

Adopté à l'unanimité

Président :.....

Je, Alain Quirion, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du *Code municipal*.

Directrice générale :.....